

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-409

RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU BOUL. DE MONTARVILLE ENTRE LES RUES DE NORMANDIE ET DES VOSGES, ET LA RUE DES ÎLES-PERCÉES ENTRE LA RUE DUPERNAY ET LE BOUL. DE MORTAGNE, ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 3 000 000 \$

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux décrits dans l'estimation jointe au présent règlement comme **annexe 1**.
2. Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 3 000 000 \$ incluant les frais afférents accessoires pour les objets mentionnés à l'article 1 du présent règlement.
3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 3 000 000 \$ pour une période de vingt (20) ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour couvrir :
 - 100 % du coût total des travaux et des frais afférents.

Les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe.

5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
6. Une partie de l'emprunt décrété au présent règlement n'excédant pas le montant maximal prévu par la loi peut être destinée à renflouer le fonds général de la Ville d'une partie ou de la totalité des sommes engagées avant son entrée en vigueur relativement à l'objet de celui-ci.
7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, s'il y a lieu, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur

plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

8. La Ville est autorisée, s'il y a lieu, à acquérir pour les fins du présent règlement de gré à gré ou par expropriation, toutes les servitudes, terrains ou parcelles de terrains requis. Le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer tout document ou acte à cet effet.

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière

ANNEXE 1



Projet : P-24-AM-01
Titre : Resurfaçage 2024

Estimation des coûts

Estimation préliminaire des coûts des travaux de resurfaçage du boul. De Montarville entre les rues de Normandie et des Vosges ainsi que la rue des Îles-Percées entre la rue Dupernay et le boul. de Mortagne

Rues

boul. De Montarville entre les rues de Normandie et des Vosges
rue des Îles-Percées entre la rue Dupernay et le boul. de Mortagne

Nature des travaux	Montant avant taxes
<i>Réfection d'asphalte, de trottoir, de bordure et d'éclairage pour diverses rues</i>	
boul. De Montarville	2 060 450,00 \$
rue des Îles-Percées	178 075,00 \$
Contingences (10 %)	223 852,50 \$
Sous-total des travaux	2 462 378 \$
Taxes nettes 4,9875%	122 811,00 \$
Total des travaux	2 585 189 \$

Frais administratifs (honoraires et financement)

Frais d'ingénierie	9,28%	239 995 \$
Frais de laboratoire	3,00%	77 556 \$
Arpentage	3,00%	77 556 \$
Sous total des frais administratifs		395 106 \$
Taxes nettes 4,9875%		19 706 \$
Total des frais administratifs		414 812 \$

Paiement fonds général	Grand total du projet	3 000 000 \$
-------------------------------	------------------------------	---------------------

Approuvé par : 
Stéphanie Papineau ing., M.ing.
Chef de service, Direction du génie

29 janvier 2024
Date

Approuvé par : 
Claude Poirier, ing., M.ing.
Directeur, Direction du génie

29 janvier 2024
Date

		PROJET :	P-24-AM-01			
		DESCRIPTION :	RESURFAÇAGE BOUL. DE MONTARVILLE ENTRE LES RUES DE NORMANDIE ET DES VOSQUES (850 m.lin.)			
Addenda	Article	Nature des travaux	Quantité prévue	Unité	Prix unitaire en \$ (excluant taxes)	Montant en \$ (excluant taxes)
1 BOUL. DE MONTARVILLE ENTRE LES RUES DE NORMANDIE ET DES VOSGES						
	1.1	Généralités et travaux préliminaires				
	1.1.1	Généralités et signalisation	1	global	130 000,00 \$	130 000,00 \$
	1.1.2	Frais Traces Québec	1	global	25 000,00 \$	25 000,00 \$
	1.1.3	Abat-poussière	26000	m ²	0,50 \$	13 000,00 \$
	1.1.4	Fenêtre exploratoire incluant les analyses chimiques	8	unité	3 000,00 \$	24 000,00 \$
	1.1.5	Pulvérisation, malaxage, reprofilage et compactage sur 300 mm, incluant l'enlèvement et la disposition des rebuts et déblais (matériel de pulvérisation excédentaire)	13000	m ²	7,00 \$	91 000,00 \$
	1.1.6	Granulat concassé d'apport pour correction de la granulométrie du mélange pulvérisé	1700	TM	26,00 \$	44 200,00 \$
	1.1.7	Démolition de trottoir 1,52 m	250	m.lin.	30,00 \$	7 500,00 \$
	1.1.8	Démolition de bordure	100	m.lin.	25,00 \$	2 500,00 \$
		Sous-total - 1.1 Généralités et travaux préliminaires				337 200,00 \$
	1.2	Reconstruction				
	1.2.1	Construction de trottoir 1,52 m	250	m.lin.	300,00 \$	75 000,00 \$
	1.2.2	Construction de bordure	100	m.lin.	180,00 \$	18 000,00 \$
	1.2.3	Construction de trottoir 1,8 m pour arrêt d'autobus (5 arrêts)	75	m.lin.	450,00 \$	33 750,00 \$
	1.2.3.1	• Plaque podotactile en fonte, fini naturel (600 mm de largeur) de rayon dans un trottoir existant incluant un coulis sans retrait	16	unité	1 000,00 \$	16 000,00 \$
	1.2.4	Remplacement de tête de puisard (guide, cadre et tampon), incluant le remplacement ou l'ajout d'anneau de nivellement de béton ou de caoutchouc d'une épaisseur inférieure à 150 mm	18	unité	1 500,00 \$	27 000,00 \$
	1.2.5	Anneau de béton pour puisard à ajouter ou à remplacer de 150 mm, 200 mm ou 300 mm	5	m.lin.	500,00 \$	2 500,00 \$
	1.2.6	Boîte de vannes, section supérieure à remplacer (incluant le tampon)	13	unité	800,00 \$	10 400,00 \$
	1.2.7	Boîte de vannes, section inférieure à remplacer	2	unité	800,00 \$	1 600,00 \$
	1.2.8	Panneau de borne d'incendie	6	Unité	500,00 \$	3 000,00 \$
	1.2.9	Mise en forme de la fondation et compactage avant pavage, incluant la gestion des matériaux granulaires amendés ou des matériaux granulaires à ajouter pour respecter les niveaux indiqués	13000	m ²	4,00 \$	52 000,00 \$
	1.2.9.1	• Enrobé bitumineux : (usure) ESG-10 PG 64H-28, 50 mm, incluant la fibre de renforcement et l'utilisation d'une VTM lors de la mise en place	13000	m ²	28,00 \$	364 000,00 \$
	1.2.9.2	• Enrobé bitumineux : (intermédiaire) ESG-14 PG 64H-28, 60 mm, incluant la fibre de renforcement et l'utilisation d'une VTM lors de la mise en place	13000	m ²	28,00 \$	364 000,00 \$
	1.2.9.3	• Enrobé bitumineux : (base) GB-20 PG 64H-28, 100 mm, incluant la fibre de renforcement et l'utilisation d'une VTM lors de la mise en place	13000	m ²	42,00 \$	546 000,00 \$
	1.2.9.4	• Reconstruction petit sentier entre boul. De Montarville et la rue des Vosges	1	global	25 000,00 \$	25 000,00 \$
	1.2.10	Marquage	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	1.2.11	Travaux connexes	1	global	25 000,00 \$	25 000,00 \$
	1.2.12	Réfection arrière	1	global	50 000,00 \$	50 000,00 \$
		Sous-total - 1.2 Reconstruction				1 623 250,00 \$
	1.3	Éclairage				
	1.3.1	Travaux ponctuels pour améliorer le réseau en place, dont le remplacement du filage entre les bases	1	global	100 000,00 \$	100 000,00 \$
		Sous-total - 1.3 Éclairage				100 000,00 \$
		GRAND TOTAL				2 060 450,00 \$

Approuvé par : 
 Stéfanie Papineau ing., M.ing.
 Chef de service, Direction du génie

29 janvier 2024
 Date

Approuvé par : 
 Claude Poirier, ing., M.ing.
 Directeur, Direction du génie

29 janvier 2024
 Date

 Boucherville Direction du génie	PROJET :		P-24-AM-01			
	DESCRIPTION :		RESURFAÇAGE DE LA RUE DES ÎLES-PERCÉES ENTRE LA RUE DUPERNAY ET LE BOUL. DE MORTAGNE (302 m.lin.)			
Addenda	Article	Nature des travaux	Quantité prévue	Unité	Prix unitaire en \$ (excluant taxes)	Montant en \$ (excluant taxes)
1 Généralités et travaux préliminaires						
	1.1	Frais généraux	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	1.2	Signalisation et maintien de la circulation	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	1.3	Surveillance environnementale et traçabilité des sols contaminés (Traces Québec)	1	global	1 000,00 \$	1 000,00 \$
	1.4	Élimination de sols contaminés de type A-B	30	T.M.	30,00 \$	900,00 \$
	1.5	Provision pour imprévus				2 000,00 \$
Sous-total 1 - Généralités et travaux préliminaires						23 900,00 \$
2 Structure et voirie						
	2.1	Enlèvement de l'asphalte (60mm)	2425	m ²	15,00 \$	36 375,00 \$
	2.2	Ajustement de regard, de puisard et de boîtier de vannes (autoajustables) avec le profil demandé				
	2.2.1	• Regard	4	unité	350,00 \$	1 400,00 \$
	2.2.2	• Puisard	2	unité	300,00 \$	600,00 \$
	2.2.3	• Vanne	2	unité	300,00 \$	600,00 \$
	2.3	Trottoir à enlever	50	m.lin.	150,00 \$	7 500,00 \$
	2.4	Trottoir monolithique 1,21 m	50	m.lin.	400,00 \$	20 000,00 \$
	2.5	Pierre de correction				
	2.5.1	• Pierre concassée MG-20	100	T.M.	30,00 \$	3 000,00 \$
	2.6	Mise en forme finale de la fondation	30	m ²	5,00 \$	150,00 \$
	2.7	Enrobé bitumineux (usure), ESG-10 PG 58S-28, 60 mm	2425	m ²	26,00 \$	63 050,00 \$
	2.8	Travaux connexes	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	2.9	Gazon en plaque	50	m ²	30,00 \$	1 500,00 \$
	2.10	Provision pour imprévus				10 000,00 \$
Sous-total 2 - Structure et voirie						154 175,00 \$
GRAND TOTAL						178 075,00 \$

Stéphanie Papineau

Approuvé par : _____

Stéphanie Papineau ing., M.ing.
Chef de service, Direction du génie

29 janvier 2024

Date

Claude Poirier

Approuvé par : _____

Claude Poirier, ing., M.ing.
Directeur, Direction du génie

29 janvier 2024

Date